

Des voix: Oh, oh!

M. Kristiansen: Monsieur le Président, pourriez-vous rappeler les députés à l'ordre. Je voudrais faire remarquer brièvement que ce projet de loi ne prévoit aucun stimulant fiscal pour la rénovation de propriétés considérées comme faisant partie du patrimoine canadien. Si nous avons de sérieuses réserves quant au budget de novembre 1981, nombreux sont ceux parmi nous qui voyaient d'un bon œil qu'on y supprime la disposition incitant les Canadiens à détruire des propriétés à caractère historique. Au nom des députés et des Canadiens qui souhaitent préserver ces constructions historiques et tout le travail qui avait été consacré au cours du dernier siècle à leur création et à leur entretien, nous nous sommes réjouis de ce qu'on y ait prévu une mesure en ce sens.

Les habitants de la circonscription du député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) et de ma circonscription de Nelson (Colombie-Britannique) ont tout intérêt à ce que les programmes de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine soient maintenus. Je viens d'une collectivité qui est probablement parmi les plus anciennes de l'ouest du Canada. Il y a une foule de gens partout au Canada, et pas seulement un petit groupe d'intéressés, qui sont profondément attachés à notre patrimoine et à ces bâtiments qui font partie de l'histoire aussi bien de nos propres familles que de celles des amis et compagnons de travail avec lesquels nous avons partagé notre existence au fil des ans.

Nous ne voulons pas que notre pays soit jalonné de villes toutes façonnées au même moule. Nous ne voulons pas que les mêmes clapiers s'y succèdent à n'en plus finir, ni que les régions se ressemblent toutes. Chaque région a son histoire bien à elle, qui lui confère son caractère unique et bien particulier.

Je ne crois pas que ce serait trop exiger du gouvernement qu'il accorde une attention spéciale aux arguments que je lui ai moi-même présentés et à ceux qui lui ont été soumis par d'autres députés et par différentes collectivités canadiennes lui demandant de faire encore un pas de plus. En novembre 1981, il a supprimé la disposition encourageant la destruction des bâtiments à caractère historique. Il pourrait maintenant décider, de façon générale ou plus précise, de se pencher sur les délais d'exécution ou les travaux de construction à cet égard et accorder des stimulants fiscaux en ce sens. Il contribuerait ainsi à préserver ce qui reste du cœur de certaines localités et de leur histoire.

Quand nous assistons à la destruction de nos structures historiques, c'est un brin de chacun d'entre nous et un petit coin de pays qui sont perdus à tout jamais. Je demande, au nom des milliers de Canadiens et des centaines de collectivités qui sont profondément touchés par cette question, que le gouvernement envisage de mettre en place, le moment venu, des mécanismes en ce sens.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, si seulement je pouvais, comme le demande le leader du gouvernement, faciliter l'adoption de ce projet de loi qui, dit-il, est dans l'intérêt des Canadiens. Je me demande bien comment ces derniers vont pouvoir trouver leur compte dans ce Grand Livre cadastral auquel on a donné le nom de loi de l'impôt sur le revenu. Loin de les avantager, cette loi compromettra la productivité qui pourrait nous conduire à la reprise.

L'ajournement

Au lieu d'y inclure une foule de mesures destinées à tirer notre économie du marasme...

M. Pinard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à souhaiter la bienvenue au député qui a repris sa place parmi nous, mais je lui demanderais de bien vouloir s'en tenir au projet de loi en question. Nous nous ferions un plaisir de l'écouter parler pour une fois.

M. Wenman: Je voudrais qu'il ne soit pas si près de 6 heures. Je pourrais alors parler un peu des conséquences désastreuses de ce projet de loi concernant l'impôt sur le revenu et du préjudice que cause le gouvernement aux petites entreprises de ma circonscription. Quand je vois un chef de petite entreprise se faire rouler une, deux, trois, quatre fois, c'est finalement toute une collectivité que je vois s'effondrer aux mains d'un gouvernement répressif qui exige trop de notre productivité nationale. Je veux parler, non pas une minute ou une demi-minute, mais dix minutes aujourd'hui et dix minutes demain et à toutes les occasions possibles, du triste état de notre économie.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PARCS NATIONAUX A) LA QUALITÉ DE L'EAU À BANFF B) LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, il y a maintenant plus d'un an que les habitants et les touristes de la région de Banff sont la proie d'une maladie connue sous le nom de giardiase. Dans la plupart des hôtels, restaurants et autres endroits publics, on peut voir un avis provenant du service d'hygiène publique qui comporte cet avertissement:

En raison de la présence de giardia dans l'eau de la région de Banff, nous recommandons, jusqu'à nouvel avis, à tous les habitants et les visiteurs de faire bouillir leur eau (pendant cinq minutes) avant de la boire et de faire également bouillir l'eau dont ils se servent pour se brosser les dents, pour laver les légumes et aliments frais et tous les autres aliments qu'ils consomment crus.

Signé

Parcs Canada, le 29 mars 1982

On trouve les giardia sous deux formes: ils se présentent, soit à l'état reproductif, sous forme de trophocyte indépendant, soit en kystés. C'est sous cette dernière forme qu'on les trouve le plus souvent à l'extérieur de l'organisme hôte et c'est la seule qui soit contagieuse pour l'homme. Le trophocyte est détruit au cours des premières étapes de la digestion tandis que le kyste survit aux étapes initiales de la digestion jusqu'à ce qu'il atteigne l'intestin grêle où les conditions ambiantes favorisent l'émergence de la forme trophocyte.

Les symptômes comprennent la diarrhée, les crampes abdominales et la perte de poids. Il faut de deux à six semaines pour s'en remettre et un faible pourcentage des personnes atteintes de giardiase sont gravement malades.

Les experts qui ont eu l'expérience de la contamination de l'eau par le kyste giardia recommandent deux méthodes pour l'éliminer. La première consiste à supprimer le parasite par filtration et l'autre comporte le traitement chimique par le